



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
0577457 A

NOUS CONTACTER :
Nous téléphoner :

3230 > Service gratuit
+ prix appel

Nous écrire :
Caf de la Meurthe-et-Moselle
21 Rue SAINT LAMBERT
54046 NANCY CEDEX
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

541

Madame CHRYSTEL JEANPIERRE
70 RUE NATIONALE
54800 HANNONVILLE SUZEMONT

Le 07/06/2021

Le directeur de la Caf de la Meurthe-et-Moselle certifie que :

CHRYSYTEL JEANPIERRE, née le 01/08/1974
EMMANUEL JEANPIERRE, né le 07/06/1968

ont perçu les prestations suivantes pour les mois de **janvier 2020 à décembre 2020** :

PRESTATIONS	MONTANT
janvier 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	497,45 €
février 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	497,45 €
mars 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	497,45 €
avril 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	498,91 €
mai 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	498,91 €
juin 2020	
Allocations familiales avec conditions de ressources	498,91 €

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 070620211805 3700370006
2006 MAT 0577457 A -
PAGE 1/2 IDX B 1041101 V 541 -



05774571041100000000

juillet 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

août 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

septembre 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

octobre 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

novembre 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

décembre 2020

Allocations familiales avec conditions de ressources

498,91 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

PAUL JEANPIERRE, né le 27/07/2001

ELODIE JEANPIERRE, née le 13/08/2003

LOUIS-ALEXANDRE JEANPIERRE, né le 16/09/2005

- Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Meurthe-et-Moselle.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 070620211805 3700370006
2006 MAT 0577457 A -
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 541 -



0577457104110000000